

2011-4196
2011-12-20



ECONO-CIDE

B 1002

Solution

FONGICIDE MILDEWSTAT

Fongicide pour utilisation dans les institutions et établissements industriels

Efficace en eau dure jusqu'à 400 ppm de dureté en calcium (sous forme de CaCO₃) en présence de 5% de sérum de contamination.

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

GARANTIE :

Chlorure de N-Alkyl (40%C12, 50%C14, 10%C16) diméthyl benzyl ammonium	8.640%
Chlorure de Octyl décyl diméthyl ammonium	6.480%
Chlorure de Dioctyl diméthyl ammonium	2.592%
Chlorure de Didécyl diméthyl ammonium	3.888%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO. D'ENREGISTREMENT 26362 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: _____ L

Fabriqué par:

Innovative Chemical Technologies Canada Ltd. (ICTC)
1200, 333-5th Avenue S.W.
Calgary, Alberta, T2P 3B6 780-440-6187

Lot No. : _____ Expiry: _____

ECONO-CIDE B 1002 est un nettoyant en une étape, qui présente des propriétés fongicides, et qui prévient la croissance de moisissure et odeurs de moisi lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi. Pour utilisation sur des surfaces non destinées à un contact avec des aliments.

MODE D'EMPLOI

Appliquez-vous ECONO-CIDE B 1002 aux murs, aux planchers et à tout autre non poreux (inanimé) dur surfaces telles que des tables, des chaises, des partie supérieure du comptoir, des éviers, la tuile, la porcelaine, et des cadres de lit avec un tissu, ou la lavette pour surfaces complètement humides. Pour des secteurs fortement salis, un nettoyage préliminaire est exigé. Préparez un journal frais de solution ou quand la solution d'utilisation devient visiblement sale.

Contrôle de la moisissure des champignons - À une concentration de 4 mL/L, ECONO-CIDE B 1002 sera efficace contre la croissance de la moisissure et des odeurs qu'elle dégage, lorsqu'il est appliqué sur des surfaces dures, non poreuses (comme indiqué ci-dessus). Laisser sécher sur la surface et renouveler le traitement lorsque le moisi réapparaît.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX. NE PAS ÉCLABOUSSER DANS LES YEUX, SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. ÉVITER DE CONTAMINER LES ALIMENTS. **PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION OU UN ÉCRAN FACIAL, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, DES CHAUSSURES ET DES CHAUSSETTES POUR MANIPULER CE CONCENTRÉ.**

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas

faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le récipient vide trois fois ou à pression et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
5. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.